Trente-septième année, N° 85. Le numéro : 10 centimes Vendredi 12 avril 1940.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts	le mm.
Suisse	10 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames	—	
Mortuaires	16 »	»

Mystère de coulisses

Tout paraît petit, mesquin, hors cadre et hors saison, dans la politique intérieure, alors que, sur mer, se déroule entre trois grandes puissances, dont deux sont nos voisines, un des plus épouvantables drames de l'histoire.

Et c'est malgré nous, à notre corps défendant, que nous devons reprendre la trame de cette politique intérieure.

On verra plus loin qu'étant donné la situation internationale, une délégation du Conseil fédéral, les présidents et vice-présidents des groupes parlementaires ont tenu mercredi soir, à Berne, une séance commune qui avait pour but d'examiner l'application partielle des Pleins Pouvoirs au Régime financier que les Chambres viennent d'accoucher après force détonations comme la montagne de la fable, en mal d'enfants.

Evidemment, c'est, de nouveau, une carte forcée que l'on nous présente.

Nous ne voulons rien exagérer.

Il va de soi que les lourdes dépenses de la mobilisation doivent être soldées dans le plus bref délai possible, ne serait-ce que pour assainir une situation déjà suffisamment embrouillée et ne pas river aux pieds des nouvelles générations le boulet du forçat.

Seulement, depuis un nombre d'années que nous n'osons même plus compter sur les doigts, nous avertissons les membres des Chambres fédérales de l'abus que l'on fait des Pleins Pouvoirs et qui réduit la Constitution au rôle de Cendrillon sur l'escalier.

Ils n'ont rien voulu voir ou n'ont rien su comprendre.

Ils se plaignaient, certes, mais tout en se plaignant ils se plaisaient à ce rôle de victimes volontaires dont ils étaient quelque peu l'instrument par leurs votes et les auteurs par leur complicité.

Tout naturellement, les événements se déroulent dans leur impitoyable logique.

Le vin a été tiré, il va falloir le boire.

Seulement, nous nous demandons s'il n'y a pas des jeux de coulisses.

Un de ces derniers jours, le Conseil fédéral faisait annoncer qu'il adresserait un vibrant appel au peuple suisse pour l'engager à donner patriotiquement et sans réticence son adhésion chevaleresque au Plan financier.

C'est donc qu'il ne songeait pas un instant à soustraire ce dernier à la votation populaire.

Comment en un plomb vil l'or pur de la légalité s'est-il changé, dirons-nous avec le poète ?

Mystère de coulisses.

Une information, officielle ou officieuse on ne sait jamais, laisse entendre que cette initiative nouvelle de l'application des Pleins Pouvoirs, viendrait des groupements politiques eux-mêmes et même de ceux qui la combattaient avec le plus d'acharnement.

Cela ne nous convainc qu'à demi.

Il se trouve toujours, dans tous les milieux, des députés complaisants qui consentent à servir de Terre-Neuve à un gouvernement.

Qui ne connaît l'interpellateur dont le discours se termine par un ordre du jour de confiance ?

Nous ne disons pas que cela soit, mais chat échaudé craignant l'eau froide, il n'est pas impossible que le Conseil fédéral, inquiet à juste titre et mécontent du résultat des délibérations du Conseil national, ait rencontré, dans chaque groupe parlementaire, des représentants qui consentent à lui faire violence.

Pour la galerie, lui resterait partisan de la consultation populaire, mais il ne peut se soustraire à l'invite des présidents et vice-présidents de groupes qui se prononcent pour l'application des Pleins Pouvoirs, du moins partiellement.

L'ultime décision n'est pas encore prise à l'heure où nous écrivons cet article. On doit se revoir pour rendre claires des questions qui ne le sont pas encore.

Les partisans des Pleins Pouvoirs ont à leur disposition des atouts que les adversaires n'ont pas.

Les événements extérieurs pourraient comporter évidemment, même à l'intérieur de notre petit pays, des orientations inattendues.

Pourquoi nous quereller ? Pourquoi montrer à l'étranger, qui a les yeux sur nous, les chiffres d'un scrutin qui soulignerait nos divisions ?

Nous aurons encore à monter aux frontières ensemble. Ce n'est pas l'heure de nous débander.

Ce raisonnement ne manque ni de logique ni de bon sens, nous en convenons. même s'il n'arrivait là qu'en matière d'excuse.

Si l'on n'avait pas mis les Pleins Pouvoirs à toutes les sauces et à tous les goûts. il ne manquerait pas, en Suisse, de citoyens pour estimer qu'ils peuvent avoir leur application pour les dépenses de la mobilisation, et nous sommes de ceux-là.

Malheureusement, ce qui gâte et gâche tout, c'est l'abus dans le passé et c'est cette carte forcée que l'on nous glisse toujours au tout dernier moment.

Serait-ce trop que de demander aux partis politiques et, individuellement, aux citoyens, de résumer leur acquiescement ou le sacrifice de leurs opinions en trois mots : Pour la Patrie ?

Nous voulons caresser cette assurance même si elle ne nous apparaît encore que comme une espérance.

Ch. Saint-Maurice.

Batailles de géants

Les flottes allemande et alliées sont aux prises en plusieurs points des parages norvégiens

Grosses pertes de la première - Succès des secondes qui ont déjà reconquis deux ports

Cette fois c'est la guerre en plein et les « gros » sont aux prises. Le coup frappé par les Allemands en Scandinavie a changé la physionomie de la situation. Les fers sont maintenant bien croisés et d'heure en heure l'on suit avec anxiété les péripéties de ce duel gigantesque. Les Alliés sont résolus à déloger les Allemands de leur position en Norvège et peut-être aura-t-on à regretter, à Berlin, d'avoir porté la guerre dans le Nord. Ce faisant, l'Allemagne a attiré sur elle la foudre de la marine anglaise et le combat naval de Narvik n'est que le premier engagement d'une bataille à plusieurs épisodes. La guerre d'attente qui durait depuis sept mois va maintenant changer de face et le Nord va connaître les effets de la « protection » allemande quand elle s'étend sur un terrain ouvert aux coups de l'adversaire.

Dans ce combat aux abords de Narvik, très violent, entre contre-torpilleurs anglais et allemands, les pertes ont été lourdes des deux côtés.

Les Anglais n'ont pas réussi à entrer à Narvik, ni les Allemands à en sortir. Ils s'y trouvent de plus en plus embouteillés.

Plus au sud, les ports de Trondjhem et de Bergen, dont les Allemands avaient, on ne sait trop comment, réussi à s'emparer, auraient été repris par les Anglais, ce qui semble indiquer que ces derniers ont débarqué non seulement des détachements marins, mais d'importants corps de troupes.

Plus au sud encore, plusieurs engagements assez confus ont eu lieu. Des détachements allemands ont réussi à débarquer sur différents points de la côte sud de la Norvège. Un corps important à Gœteborg a poussé des colonnes motorisées à une centaine de kilomètres au nord et au nord-est, où elles semblent s'être heurtées à une résistance efficace des troupes norvégiennes.

Au cours de ces diverses entreprises de débarquement, les Allemands ont perdu, de leur propre aveu, deux croiseurs et plusieurs bâtiments de transport.

D'importantes forces navales alliées paraissent avoir pénétré dans le Skagerrak hier après-midi ; elles auraient attaqué un convoi de transport allemand au large de la côte de Suède, au nord-ouest de Gœteborg.

C'est à peine nécessaire d'ajouter que dans cette terrible bagarre, l'aviation, tant allemande qu'alliée, a joué un grand rôle.

La radio et la presse britanniques annonçaient hier soir que vingt-et-un navires allemands ont été coulés au cours des récents engagements.

(La suite en deuxième page, 1re colonne)

Maximum de cautionnement

—o—

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

Lausanne, 10 avril.

Au début de la législation fédérale sur le cautionnement le législateur avait tendance à faciliter cet acte de garantie. Lors de la revision en 1911, du Code des Obligations primitif (de 1881), les Chambres ajoutèrent certaines conditions destinées à protéger la caution contre des engagements inconsidérés, signés en méconnaissance de cause, par pure complaisance ou à la légère. Alors que l'article 491 du Code de 1881 prévoyait la forme écrite, l'article 493, qui le remplaça dans la revision de 1911, prescrit à côté et en plus de la forme écrite, que la validité du cautionnement est subordonnée à l'indication d'un montant déterminé jusqu'à concurrence duquel la caution est tenue.

Actuellement les dispositions du Code sur le cautionnement font l'objet d'une revision. La tendance des Chambres fédérales est de rendre plus sévères encore les conditions de l'acte de garantie et de protéger ainsi plus efficacement la caution (et sa famille) non seulement contre le créancier mais aussi contre les sollicitations du débiteur et contre elle-même.

La jurisprudence sur l'article 493 et particulièrement sur la condition du montant déterminé est abondante. Chose curieuse et digne d'être mentionnée, la jurisprudence, par opposition à la tendance du législateur de 1911, qui se montra d'une sévérité accrue, relâcha, par une interprétation large de l'article 493, la rigueur du principe qu'il contenait. Il faut attendre jusqu'en 1938 pour trouver un arrêt qui se souvienne de la revision de 1911 et, s'inspirant de l'esprit du législateur, rende à l'exigence légale, dans une certaine mesure, son caractère rigoureux.

La loi exige l'indication d'un montant déterminé. La jurisprudence du Tribunal fédéral se contenta jusqu'en 1938 de l'indication d'un montant déterminable. Il suffisait, d'après cette jurisprudence, pour que le cautionnement fût valable que la caution pût déterminer avec sûreté, grâce aux indications contenues dans l'acte et « par un raisonnement logique ou par une simple opération mathématique » le montant du cautionnement qu'elle souscrivait. D'ailleurs, il suffisait également que les indications sur la base desquelles la caution établissait le montant « déterminé » fussent inscrites non pas dans l'acte de cautionnement lui-même mais dans l'acte constatant la dette cautionnée, pourvu que le contrat écrit de cautionnement renvoyât à la reconnaissance de dette.

Ainsi, le contrat de vente indiquait-il le nombre de stères de bois vendu et le prix du stère et le contrat de cautionnement renvoyait-il au contrat de vente, l'engagement de la caution garantissant le paiement du prix de vente était valable d'après cete jurisprudence même en l'absence de l'indication d'un montant déterminé.

En 1938 (arrêt du 12 juillet), le Tribunal fédéral éprouva le besoin de resserrer les mailles de cette pratique trop lâche. Désormais la caution doit avoir sous les yeux au moment où elle souscrit le cautionnement le montant déterminé. La Cour se contente des éléments permettant de déterminer le montant seulement lorsque ces données sont telles que la caution puisse procéder à cette détermination par un calcul des plus simples. Le Tribunal admet que le cautionnement puisse renvoyer en ce qui concerne le montant à la reconnaissance de dette, mais en principe seulement dans l'hypothèse où le contrat de cautionnement et la reconnaissance figurent l'un à la suite de l'autre sur le même acte écrit.

Sur un autre point également la jurisprudence sur l'exigence du montant déterminé a varié. Au début, le Tribunal fédéral jugeait que cette exigence n'était pas d'ordre public. Il en découlait deux conséquences importantes. D'une part, la disposition de l'article 493 ne rétroagissait pas, d'après cette jurisprudence, sur les cautionnements conclus avant l'entrée en vigueur du Code revisé (1912), qui étaient valables même sans indication d'un montant déterminé. D'autre part, la jurisprudence de la Cour influait directement sur l'application du droit étranger. Celui-ci n'est en effet pas applicable lorsqu'il est contraire à l'ordre public suisse. La prescription de l'article 493 n'étant pas d'ordre public d'après la pratique première de la Cour, une disposition étrangère contraire devait être, nonobstant la contradiction avec le Code fédéral des Obligations, appliquée par le juge suisse, cantonal ou fédéral.

Dans l'arrêt déjà cité de l'année 1938, la première section civile du Tribunal fédéral a reconnu que la prescription du Code exigeant un montant déterminé et subordonnant la validité du cautionnement à l'indication de ce montant était d'ordre public. Il en résulte que cette prescription rétroagit et qu'elle exclut d'autre part l'application d'une règle de droit étranger qui lui est contraire.

Sur d'autres questions relatives à l'interprétation de l'article 493 la jurisprudence du Tribunal fédéral n'a par contre pas varié.

Ainsi il est acquis depuis de nombreuses années que l'exigence du montant déterminé vaut aussi pour l'arrière-caution. L'engagement de celle-ci n'est valable que si l'acte indique un montant déterminé. On sait que l'arrière-caution est celle qui garantit à la caution que le débiteur lui remboursera ce qu'elle aura payé.

Qu'en est-il lorsque la caution s'est engagée jusqu'à concurrence d'un montant déterminé et que la dette pour laquelle elle s'est engagée vient à dépasser par la suite ce montant ? La réponse à cette question n'a pas varié dans la jurisprudence du Tribunal fédéral. La Cour a eu dernièrement (20 mars 1940), l'occasion de la rappeler.

Une caution s'était engagée à garantir la dette d'un débiteur, y compris les intérêts et commissions. L'acte indiquait un montant maximum de 40,000 francs.

Lorsqu'il s'agit de payer, on constata que la dette, intérêts et commissions y compris avait dépassé le maximum de 40,000 francs de 3500 francs environ.

L'engagement pour la dette et les accessoires a donc annulé le montant déterminé et mon cautionnement n'est pas valable, raisonna la caution.

Le cautionnement est valable jusqu'à concurrence du montant indiqué (40,000 fr.), trancha le Tribunal fédéral, confirmant ainsi sa jurisprudence antérieure.

L.

soit dix navires de guerre et onze bateaux de transport.

Et ce n'est pas fini. Le commandement supérieur norvégien estime que les troupes allemandes se trouveront prochainement dans une situation difficile dans les ports qu'elles occupent parce qu'on prévoit que les Alliés vont entreprendre des opérations navales de grande envergure.

A relever que les troupes norvégiennes, retranchées près d'Elverum, à environ 80 milles au nord d'Oslo, résistent avec ténacité à tous les assauts allemands. Les combats seraient extrêmement violents et les détails manquent.

On assure que les troupes norvégiennes seraient victorieuses. C'est en voitures et en autocars que les troupes allemandes avaient été transportées là.

Retiré à Hamar, le gouvernement légal de la Norvège n'est plus en contact avec les autorités d'occupation allemandes et celles-ci se sont mises aussitôt à la recherche d'un « Seyss Inquart » qui leur apporterait le consentement de la Norvège à la «protection» allemande. Mais le peuple norvégien tout entier s'est rangé derrière le gouvernement légal et son attitude est tout simplement admirable.

En faisant vaillamment face à l'adversité, en permettant l'intervention des Alliés, la Norvège pourrait bien sonner le glas de cette sauvagerie légalisée par certains inconscients.

Les rochers des fjords paisibles renverront l'écho des canonnades. Une chasse navale s'organisera entre les îles et les caps norvégiens. La vieille âme des Vikings ressuscite.

Ajoutons que la réponse de la Suède, disposée à maintenir une stricte neutralité, ne contenterait pas l'Allemagne, qui veut disposer du minerai de fer suédois, et qu'il semble possible qu'une action contre la Suède soit tantée dans un temps très proche.

Car le motif de l'entrée en jeu de la machine de guerre allemande, c'est le besoin de se ravitailler. En effet, le blocus fait de plus en plus sentir ses effets en Allemagne, où la moisson s'annonce peu abondante.

Mais ce ne devrait pas être une raison de rafler tous les voisins.

Enfin, reproduisons ici, sans autre, cette dépêche officieuse propagée mercredi soir par la Radio parisienne informée de source autorisée, selon quoi des événements de la plus grande importance seraient en préparation, qui sont de nature à raccourcir la guerre d'une année au moins.

Et rapprochons-en cette déclaration de l'ancien ambassadeur d'Angleterre à Berlin, sir Neville Henderson :

« Tous les yeux sont actuellement tournés vers la Scandinavie. Peut-être oubliera-t-on bientôt ce qui se passe au nord-est de l'Europe pour s'attacher bien plutôt à suivre les événements qui se déclencheront tout prochainement dans l'Europe sud-orientale ».

Comme de nos jours il ne faut plus s'étonner de rien, il n'est que d'attendre et d'enregistrer...

* * *

Une proclamation du gouvernement norvégien

—o—

On mande d'Elverum à l'Agence télégraphique norvégienne :

M. Nygaardsvold, président du Conseil norvégien, publie aujourd'hui une proclamation dans laquelle il affirme la décision de la Norvège de s'opposer à l'invasion allemande et repoussant les revendications allemandes relatives à la constitution d'un « gouvernement de marionnettes » présidé par le major Quisling.

La station de radio Columbia reproduit une nouvelle de Stockholm selon laquelle le roi Haakon de Norvège aurait repoussé l'exigence allemande de reconnaître le gouvernement Quisling.

La décision norvégienne de résister a été exprimée à la Radio par M. Hambro.

* * *

Les opérations militaires

Concernant les opérations militaires, M. Hambro a annoncé que les navires de guerre allemands n'ont pas réussi à pénétrer jusqu'à Oslo. Ils disposaient de 16 autos blindées. Les Allemands ont débarqué ensuite des troupes à Moss et ainsi qu'à Hœlen ils disposaient de 16 autos blindées. Les troupes allemandes ont avancé de Moss et ont occupé la station de Skien, d'où ils pénétrèrent à Oslo. Ils ont débarqué également 2000 hommes a l'aérodrome de Fornebu, à l'aide d'avions commerciaux. Leur nombre augmenta ensuite, sans qu'il soit possible de donner des précisions. A Bergen, les Allemands ont débarqué 5000 hommes.

L'avance des Allemands de Bergen fut arrêtée sur une ligne située à l'est de la ville. Deux bateaux de guerre allemands ont pénétré dans le fjord d'Haranger, dans le but de débarquer et de chercher à couper la presqu'île de Bergen. Cette entreprise ne semble pas avoir réussi.

Autour d'Elverum, de durs combats se sont déroulés et les Allemands auraient battu en retraite vers l'ouest.

* * *

Le bateau allemand „Emden" coulé

—o—

Le poseur de mines norvégien « Olav-Tryggvason » a coulé l'« Emden » au large d'Horten, port du fjord d'Oslo, déclarent des nouvelles qui sont parvenues à Londres.

L'« Olav-Tryggvason » est l'unité la plus moderne de la flotte armée norvégienne et il n'a subi aucun dommage.

L'« Emden » est sorti des chantiers de Wilhelmshaven en janvier 1925. Il jaugeait 5400 tonnes. Il servait de bateau-école pour l'entraînement des cadets et pouvait atteindre à une vitesse de 27,5 nœuds.

Quant à l'« Olav-Tryggvason », c'est un poseur de mines sorti en 1933 seulement. Il jauge 1596 tonnes. Lui aussi servait de bateau-école et pouvait recevoir à son bord 65 cadets.

On annonce que le bateau allemand l'« Antarès », transportant probablement des troupes, a été perdu corps et biens au large de la côte occidentale suédoise. Des signaux d'alarme ont été captés avant la disparition du bateau.

Trente-quatre rescapés ont été amenés à Lysekil. Ils ont déclaré que le bateau avait heurté une mine et avait sauté.

Nouvelles suisses

Le Projet financier échappera-t il à la consultation populaire ?

—o—

Ce matin, jeudi, les Chambres fédérales procèdent au vote final et d'ensemble sur le Problème financier.

Mais il s'est passé, mercredi, un événement que l'on prévoyait depuis quelques jours.

La réunion du Conseil fédéral et de la délégation du parlement a discuté l'éventualité, vu la situation internationale, d'une mise en application partielle des projets fiscaux en vertu des pleins pouvoirs. Cette solution ne s'est pas heurtée dans cette réunion à une opposition absolue. Il a été entendu que le Conseil fédéral ne prendrait pas de décision sans avoir consulté les commissions des pleins pouvoirs.

Il s'agirait de laisser au Conseil fédéral le soin d'appliquer partiellement, et en vertu des pleins pouvoirs, les articles du Plan financier qui échapperaient ainsi à la votation populaire.

Réuni mercredi soir sous la présidence du conseiller national Grimm pour examiner le résultat des délibérations relatives au projet financier et entendre un exposé sur la conférence des présidents de groupes tenue peu auparavant, le groupe parlementaire socialiste a décidé, à une forte majorité, de rejeter au vote final le dit projet, du fait que la répartition des charges est insuffisamment équilibrée.

Le vote final

Le Conseil national a adopté jeudi matin en vote final et par appel nominal les projets financiers par 107 voix contre 47. Il y eut 23 abstentions, parmi lesquelles celles de nombreux députés romands. Un seul radical a voté contre les projets, M. Rochaix de Genève. MM. Vodoz et Picot, libéraux, ont voté contre le projet. Les jeunes paysans se sont finalement ralliés au projet et se sont détachés de l'opposition socialiste.

Le Conseil national n'a pas discuté sur le principe de la consultation populaire sur le projet qu'il vient d'adopter.

Notons que les présidents des groupes radical, catholique, agraire et indépendant avaient recommandé l'adoption du programme financier. Le président du groupe libéral avait déclaré que le centre voterait contre.

Le chancelier de la Confédération, M. Bovet, avait également donné lecture de la même déclaration que M. Bosset avait lue aux Etats, et qui était signée par les conseillers nationaux MM. Berthoud (rad. Neuchâtel), Bunrus (cons.-cath., Berne), Cottier (rad., Vaud), Crittin (rad., Valais), Gottret (cath., Genève), Lachenal (rad., Genève), Melly (rad., Vaud), Paschoud (rad., Vaud), Perréard (rad., Genève), Rais (rad., Neuchâtel), Rochat (rad., Vaud), Troillet (cons.-cath., Valais) et Vallotton (rad., Vaud).

—o—

Un militaire en congé a la main gauche écrasée sous une presse de 6000 kilos

Un horrible accident est survenu à l'usine Favag à Neuchâtel, où un ouvrier, nommé Guébant, a eu la main gauche prise sous une grosse presse de 6000 kg. et littéralement écrasée. Le malheureux, qui venait d'obtenir un congé militaire après une longue période militaire et avait repris son travail le jour même, a été conduit à l'hôpital Pourtalès où il a subi une amputation immédiate du membre blessé.

—o—

Le lourd passé du rat d'hôtel

M. le juge d'instruction Foex, de Genève, vient de recevoir du bureau central de police à Berne le casier judiciaire du « baron » Sigmund Jaromkowsky, rat d'hôtel international, extradé de France et détenu à la prison de Saint-Antoine.

Agé de 62 ans, ce voleur international a passé jusqu'ici 35 années de sa vie en prison. Il totalise vingt condamnations pour vols de bijoux en Allemagne, Italie, Tchéco-Slovaquie, Suisse et France. La première, à cinq ans de prison, a été prononcée en 1901, à Berlin. La dernière, à trois ans de réclusion, fut infligée par la Cour d'assises de Berne pour vols qualifiés. Sorti en juillet 1939 du pénitencier de Thorberg où il avait purgé sa peine, Jaromkowsky, bien qu'expulsé à vie du territoire suisse, réussit à venir à Genève où, les 10 et 17 août, il commettait les vols de bijoux qui lui valent à nouveau d'être incarcéré. Le rat d'hôtel n'avait, comme on le voit, pas perdu son temps.

—o—

Un ministre plénipotentiaire autrichien sollicite la naturalisation suisse

Le baron de Pflügl, ancen ministre plénipotentiaire et délégué permanent de l'Autriche à la S. d. N., connu comme adversaire du rattachement de son pays au IIIème Reich, a demandé la naturalisation suisse. L'avis officiel de cette demande a été affiché à la mairie de Collonges-Bellerive où il habite depuis de longues années.

Nouvelles locales

BRIGUE. — Mort de M. l'Abbé Anton Kiechler, curé d'Ulrichen. — Corr. — M. l'abbé Kiechler, curé d'Ulrichen, est décédé à l'âge de 59 ans, après une longue maladie, supportée chrétiennement et avec résignation.

Le défunt avait été recteur de Goppisberg et curé de Gondo avant de venir remplir son ministère à Ulrichen.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui jeudi, à Ulrichen, à 10 h. 15, dès l'arrivée du train spécial de Brigue.

---

1 FEUILLETON DU « NOUVELLISTE »

LA REVANCHE DE L'AMOUR

Au crépuscule, les derniers promeneurs quittèrent le parc Chanot et un gardien vint fermer la grande grille.

Un lourd silence succéda aux cris des enfants en liesse.

Les lampadaires électriques s'allumèrent d'un seul coup, tout au long du Prado, de la place Castellane au Rond-Point et de ce carrefour à la mer.

L'ombre violette qui enveloppait les platanes, donnait à l'immense esplanade un air mélancolique.

Le vent âpre faisait tourbillonner les feuilles mortes, éparses sur les trottoirs.

Par intervalles, des taxis glissaient, rapides, sur l'asphalte de la chaussée.

Le calme, un instant troublé par le ronflement des moteurs, accaparait à nouveau ce champêtre quartier du populeux et trépidant Marseille.

Des jardins de villas, des moineaux familiers, un parfum de plantes fleuries, et, par-dessus les arbres, le ciel très pur, où les étoiles clignotaient.

Comme on se sentait loin de la Canebière, où les passants se coudoient parmi la rumeur incessante des véhicules, devant les vitrines étincelantes des magasins et sous la clarté multicolore des enseignes lumineuses.

En cette soirée déjà fraîche du 16 octobre, les citadins préféraient les artères centrales.

Les allées du Prado paraissaient aussi désertes qu'à une heure avancée de la nuit.

Et les tramways ne laissaient aux arrêts que des voyageurs empressés de regagner leur demeure.

Pourtant, d'un 82 effectuant le tour de la Corniche, et venant de la place Castellane, un jeune homme descendit au Rond-Point et hésita plusieurs minutes avant de prendre une direction.

Vêtu d'un pardessus gris et coiffé d'un feutre clair, il avait une allure distinguée.

Il stationna sous un lampadaire, ouvrit un calepin et le parcourut minutieusement. Puis, après avoir refermé son carnet, il scruta les alentours et s'engagea dans la deuxième avenue du Prado, qui conduit à Saint-Giniez.

Le jeune homme marchait lentement, les mains aux poches, savourant la quiétude de l'allée embreuse.

Il croisa un couple d'amoureux qui cheminaient enlacés et échangeaient des mots tendres, à voix basse.

Les ayant dépassés, il se retourna et les considéra, en hochant la tête.

Enviait-il ces deux êtres heureux que le décor laissait indifférents ?

Il soupira et continua sa promenade solitaire, avec nonchalance.

De nombreuses villas s'échelonnent le long d'une voie carrossable, située à droite de la grande allée.

A 200 mètres du Rond-Point, le jeune homme traversa cette voie et s'approcha du petit mur qui borde le jardin des villas.

Il examina plusieurs plaques, avant de faire halte devant celle apposée sur le pilier d'un portail où l'on pouvait lire : « Les Lucioles ».

C'était une modeste bâtisse élevée d'un étage sur rez-de-chaussée. Cinq fenêtres aux volets bleus tranchaient sur la façade crème.

De sa main gantée, le jeune homme poussa un bouton de cuivre fixé au pilier. Une sonnerie retentit à l'intérieur de la villa.

Bientôt, la porte s'ouvrit et une vieille bonne, en tablier blanc, apparut sur le seuil.

La lampe électrique du couloir projeta dans le jardin une longue raie de lumière.

Saisie par la fraîcheur du dehors, la vieille bonne frissonna. Serrant autour de sa gorge le fichu de laine, qui recouvrait ses épaules maigres, elle s'avança vers le portail.

A travers les barreaux de fer, un dialogue s'établit :

— Pardon, Madame, est-ce que je pourrais voir M. Pradier ?

— M. Pradier ? Il n'habite pas ici.

— Je suis bien à la villa « Les Lucioles » ?

— Parfaitement. Mais il n'y a pas de M. Pradier. Ma maîtresse s'appelle Mme Plessis et elle est veuve. Monsieur doit se tromper.

— Cela m'étonne. Il n'y a pas plusieurs villas de ce nom sur la deuxième avenue du Prado, à 200 mètres du Rond-Point, et on m'a parlé de M. Pradier, il y a trois jours à peine.

— Si Monsieur veut se donner la peine d'entrer, je vais avertir Madame. Peut-être Madame pourra-t-elle fournir d'autres renseignements.

La vieille bonne tourna la poignée de fer et tira à elle le portail.

Le jeune homme franchit une marche, accéda au jardin et pénétra dans le couloir ciré, en ôtant son chapeau.

Sur la gauche, il fut introduit dans un salon encombré de meubles anciens, revêtus de leur housse blanche.

Le jeune homme ne doutait pas qu'il se trouvait toria avec curiosité les objets qui ornaient la pièce.

Un lustre doré, alourdi par des franches de verre, répandait une lumière ocre.

Au mur étaient accrochés de vieux cadres renfermant des paysages classiques. Les tentures et le tapis dénotaient un goût d'avant-guerre.

La pendule et les candélabres posés sur la cheminée étaient d'un style périmé.

eL jeune homme ne doutait pas qu'il se trouvait chez une dame vénérable et, apercevant sur le piano, une rangée de photographies, il se leva pour rechercher celle qui pourrait représenter la digne Mme Plessis que la domestique était allée prévenir.

(La suite en cinquième page).

Autour du projet financier

Le prélèvement sur le fonds d'égalisation des changes

Depuis 1936, les bilans de la Banque Nationale ont fait apparaître, comme on sait, une nouvelle réserve provenant de la réévaluation du stock d'or consécutive aux mesures d'ordre monétaire décrétées par le Conseil fédéral le 27 septembre de la même année. Contrairement à ce qui s'est pratiqué en Hollande notamment, notre Institut d'émission a donc procédé immédiatement à une évaluation de sa couverture métallique sur la base d'une parité or du franc de 215 milligrammes, contre 290 milligrammes aux termes de la loi monétaire du 3 juin 1931. C'était là une réévaluation minimum attendu que le franc devait être maintenu dans la suite entre des limites de dévaluation de 25 à 35 pour cent environ.

La nouvelle réserve, qui était à l'origine de 538 millions, prit le nom de Fonds d'égalisation des changes, ce qui correspondait à sa destination qui était de conserver au franc une valeur or relativement stable entre deux limites déterminées. Il s'agissait là, en définitive, d'un bénéfice purement comptable et non d'une plus-value résultant de l'activité économique. En 1939, la réserve a été réduite à 533 millions par suite d'une légère réduction du prix de l'or et d'un prélèvement pour frais de transport de métal jaune.

Depuis, la question du fonds d'égalisation a fait couler beaucoup d'encre et les projets démagogiques n'ont pas manqué, qui demandaient l'affectation immédiate de ce prétendu bénéfice à des fins extra-monétaires. Dans les milieux orthodoxes, on a toutefois soutenu le principe qu'il ne devait pas y être touché jusqu'au moment où serait fixée définitivement la nouvelle parité du franc suisse. Cette opinion était d'autant plus fondée que l'on ignorait alors si le métal ne pourrait pas subir lui-même une dépréciation par rapport à la devise nationale.

On voulait par ailleurs se prémunir contre de nouvelles surprises et conserver intacte une réserve qui pourrait être utilement mise à contribution.

* * *

Mais les temps ont changé depuis. A la crise économique qui s'établissait à demeure en s'aggravant des tendances de plus en plus autarciques de divers pays, est venue se joindre une crise politique qui déclencha une course aux armements avec les dépenses improductives considérables qu'elle comporte. Il n'était donc plus question de songer à une stabilisation de la monnaie sur un nouvel échelon, puisque la grande préoccupation était désormais la sécurité et l'indépendance du pays.

L'arrêté du 6 avril 1939 concernant l'octroi et la couverture partielle des crédits destinés au renforcement de la défense nationale et à la lutte contre le chômage marqua le premier pas vers l'utilisation du fonds d'égalisation des changes considéré précédemment comme le patrimoine inviolable de la Banque Nationale. Si le prélèvement n'était pas immédiat, l'arrêté sanctionnait cependant le nouveau principe dû à la force même des événements, en ce sens que un prêt de 150 millions fait par la Banque à la Confédération et aux cantons serait compensé ultérieurement par le Fonds d'égalisation, c'est-à-dire au moment où celui-ci serait devenu disponible comme bénéfice net. Cela veut dire que les autorités considéraient déjà comme exclue pratiquement une réévaluation de la monnaie, ce qui du reste n'aurait pas été favorable pour l'ensemble de notre économie nationale. Il n'était donc pas téméraire d'affirmer alors que ce prélèvement de 150 millions pouvait être considéré comme acquis, en sorte que le fonds d'égalisation se réduisait à 383 millions dans le premier semestre de 1939.

* * *

Point n'est besoin d'insister ici sur les répercussions des hostilités sur les dépenses militaires auxquelles notre pays doit faire face. Dans son message à l'Assemblée fédérale du 19 janvier 1940, le Conseil fédéral estime à deux et demi milliards les frais de mobilisation et de renforcement de la défense nationale jusqu'au milieu de 1940. Il est donc clair que le fonds d'égalisation ne pouvait pas être épargné alors que de nouvelles et lourdes charges sont imposées aux contribuables dont les revenus subissent l'effet néfaste des événements.

Bref, le dernier projet financier, qui va franchir le cap des Chambres fédérales après de longs et laborieux débats, prévoit un prélèvement de fr. 250 millions pour amortir les dépenses militaires extraordinaires. Il resterait ainsi 133 millions à la Banque Nationale ce qui serait suffisant pour garantir les risques monétaires dans les conjonctures présentes. Mais il semble que le Conseil des Etats, qui a eu l'honneur de discuter le projet en premier lieu, ait demandé 75 nouveaux millions, ce qui réduirait le solde de la réserve à 58 millions seulement.

A la séance du 3 avril du Conseil national, M. le député Bachmann, actuellement président de la Banque Nationale, s'est élevé contre les visées de la Chambre Haute. Si cependant le point du vue de celle-ci devait l'emporter finalement, le Conseil national demanderait que le solde reste définitivement acquis à la Banque d'émission pour ses buts monétaires. Serait également acquise à la Banque la réserve supplémentaire provenant de la marge existant entre le minimum et le taux moyen actuel de la dévaluation de 30 pour cent environ. Cette réserve supplémentaire ferait monter le solde détenu par la Banque au reliquat de 158 millions environ.

Tels sont les aspects essentiels d'une formule de financement des dépenses de l'Etat, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle est extraordinaire.

Il ne saurait donc plus en être question à l'avenir si l'on veut que le pays conserve son crédit et puisse continuer de faire appel à l'épargne à des conditions acceptables même si le conflit devait se prolonger.

Martigny, le 10 avril 1940.

Dr Jos. Gross.

Appel aux femmes suisses

Le Commandant en chef de l'armée a décidé de réunir sous une seule direction et dans une seule organisation, tous les services complémentaires féminins.

Si, dans certains endroits, le travail accompli fut considérable, il n'en fut pas de même dans certains autres. Aussi, nous en sommes amenés à englober dans une œuvre seule et unique, ce qui existe déjà dans ce domaine et ce qui va être créé.

I. Principes :

Les services complémentaires des femmes sont **facultatifs.** Ils doivent le rester, c'est-à-dire que chaque Suissesse a la faculté de s'enrôler ou non. Lorsqu'une femme s'est mise dans les rangs des services complémentaires, elle est obligée de se présenter au **recensement.** Si elle est déclarée **apte aux services complémentaires,** elle doit remplir les devoirs que cela comporte. Elle prêtera serment au début de son service ; elle sera soumise aux lois militaires et ne sera libérée de ses obligations qu'à la fin du service actif actuel, à moins que, pour des raisons majeures, l'autorité militaire cantonale ne la licencie avant.

On ne va pas créer **d'armée féminine.** Il ne saurait être question pour les Suissesses de servir **l'arme** à la main.

Elles ne porteront pas d'uniforme proprement dit, mais si possible un **vêtement qui sera partout le même.**

Les Suissesses de 18 à 60 ans pourront être enrôlées dans les services complémentaires ; exceptionnellement, les femmes de plus de 60 ans.

II. Classification :

1. Les services complémentaires sont divisés en deux groupes :

Groupe A : Les femmes qui disposent de tout leur temps et peuvent faire leur service n'importe où.

Groupe B : Les femmes qui ne peuvent quitter l'endroit où elles habitent, mais peuvent consacrer toutes leurs journées.

Les femmes qui remplissent les conditions mentionnées dans ces **deux groupes, sont aptes au service dans les services complémentaires.** Elles reçoivent un livret de service. Comme les hommes des services complémentaires, elles reçoivent également leur solde et sont assurées à l'assurance militaire.

Les femmes qui ont des enfants à élever ne s'annonceront pas pour les **groupes A et B.** Le service ne doit pas nuire à la vie de famille.

De même, les femmes qui exercent un métier et ont une situation stable. En faisant du service, elles créeraient une lacune dans la vie économique, vide qu'il faudrait combler d'une autre façon.

2. Outre les femmes des groupes A et B, **bien des Suissesses** travaillent pour l'armée, soit en ville, soit à la campagne. Mais elles ne peuvent consacrer que des demi-journées ou simplement quelques heures et **sont dans l'impossibilité de donner suite, n'importe quand, à un ordre de marche.**

Telles sont, par exemple, les **collaboratrices** des différentes associations d'œuvres en faveur des soldats, des familles de militaires, de la population civile, ainsi que les femmes qui travaillent pour la **Croix-Rouge.**

Ces femmes ne font pas partie des services complémentaires. Elles ne passent pas de visite sanitaire et n'ont pas de livret de service. Elles poursuivront leur **travail fort méritoire** dans les **organisations déjà existantes,** travail bénévole pour lequel elles ne reçoivent aucune rétribution et qui ne leur donne pas droit à l'assurance militaire.

III. Le recensement :

Il va y avoir bientôt, dans les cantons, des recensements pour les femmes, un peu comme le recrutement des conscrits.

Une **commission de visite sanitaire,** qui comprendra une doctoresse, examinera les femmes qui se seront présentées et jugera de leur aptitude au service.

Après un sérieux interrogatoire, des directrices de comités cantonaux les attribueront au groupe A ou au groupe B et à l'une des **catégories des services complémentaires.**

Catégories des services complémentaires :

Ces catégories sont :

Défense contre avions S. C. : Service de bureau dans les centrales, évent. service aux postes d'observation.

S. C. sanitaires : En cas de guerre, il faudrait encore beaucoup plus de samaritaines ; les femmes qui ont déjà fait un cours de samaritains ou qui veulent bien en faire un, seront attribuées à cette catégorie.

S. C. intellectuels : Femmes qui ont fait des études, journalistes, peintres, photographes.

S. C. administratif : Secrétaires, correspondantes, etc.

S. C. des télécommunications : Téléphonistes, service des chiffres, radio.

S. C. de montagne : Skieuses et montagnardes pour prêter leur aide à la montagne.

S. C. automobiles : Conductrices de voitures légères.

S. C. pour la confection de l'équipement et des vêtements : Coupeuses, couturières.

S. C. de cuisine : Cuisinières, pour les cuisines de troupe.

S. C. d'assistance : Assistantes stables de telle ou telle œuvre de bienfaisance.

Les femmes qui ont des **certificats** permettant de les verser sans autre dans l'une des catégories ci-haut mentionnées, sont priées de les apporter au recensement, soit : diplômes de samaritaine, permis de conduire, certificats d'écoles professionnelles et de cours ménagers, certificats d'études.

On tiendra compte, dans la mesure du possible, des desiderata de chacune pour les verser dans telle ou telle catégorie.

IV. Convocation pour le recensement :

1. Les femmes qui ont déjà rempli un questionnaire seront appelées personnellement à se présenter au recensement.

Il en est de même pour celles qui sont déjà versées dans les **S. C. sanitaires.** Elles seront citées devant la commission de recensement, à moins qu'elles ne soient au service dans un E. S. M. Leur incorporation subsistera.

2. Les femmes incorporées dans la Défense aérienne passive ne peuvent s'inscrire aux services complémentaires des femmes. Leur obligation de service ne subit aucun changement.

3. **Les femmes qui ne sont pas encore annoncées et qui ont l'intention de répondre à cet appel en s'inscrivant dans les services complémentaires, voudront bien remplir le questionnaire qu'elles peuvent se procurer dans tous les bureaux de poste.**

Elles rempliront ce questionnaire aussi vite que possible et l'enverront jusqu'au **30 avril, sous enveloppe affranchie, à l'autorité militaire du canton où elles habitent.**

L'appel au recensement se fera par ordre personnel.

V. Travail des femmes aptes aux services complémentaires :

Lorsque la commission de recensement aura terminé son travail, on comptera combien il y a de femmes dans les différentes catégories des services complémentaires.

Elles suivront alors des **cours d'introduction** pour la défense contre avions S. C., les S. C. sanitaires (cours de samaritains), les S. C. des télécommunications, de montagne, automobiles, de cuisine, d'assistance.

Le lieu, la date et la durée de ces cours seront communiqués plus tard.

Les femmes S. C. seront d'ailleurs appelées **à faire du service dans les états-majors et les unités,** afin de pouvoir se mettre au courant du travail qu'elles auraient à faire en cas de guerre.

Si le service actif doit durer encore longtemps, elles remplaceront ou relèveront des **hommes.**

On ne peut fixer à l'avance la durée de ces services de relève.

Nous nous adressons ici à toutes les Suissesses qui n'ont pas encore coopéré à l'effort commun et qui en ont matériellement le moyen, de vouloir bien répondre à cet instant appel en remplissant le questionnaire et de s'annoncer ainsi aux services complémentaires des femmes, afin de pouvoir aider de toutes leurs forces à soutenir notre armée et à conserver ainsi sa liberté à notre chère patrie.

Le chef du service complémentaire
des femmes : col. divis. de Muralt.

Combien de femmes ont-elles déjà dit cela? Des milliers! Et combien parmi elles se sont converties pour toujours à Radion? Des milliers! La douce mousse parfumée du Radion a une manière si caractéristique, si délicate d'enlever la saleté du linge que le nombre des consommateurs augmente de jour en jour. Les femmes ont très bien compris que l'effet sans pareil de la mousse du Radion donne au linge une blancheur éclatante, qu'elles estiment tout particulièrement. Faites aussi un essai avec Radion. Votre linge vous en récompensera: il sera plus blanc que jamais. Achetez aujourd'hui un paquet de Radion.

Radion lave plus blanc

Pour tremper, la soude à blanchir OMO

RADIO-PROGRAMME

SOTTENS. — Vendredi 12 avril. — 7 h. Informations. 11 h. Emission commune. 12 h. 30 Heure et informations. 12 h. 40 Gramo-concert. 17 h. Heure et émission commune. 18 h. Deux ensembles de la N. B. C. 18 h. 15 La chronique d'Albert Rheinwald. 18 h. 20 Les cinq minutes du football suisse. 18 h. 25 Bulletin de l'Office national suisse du tourisme. 18 h. 35 Le costume féminin à travers les âges. 18 h. 50 Communications diverses. 19 h. Intermède de disques. 19 h. 15 Micro-Magazine. 19 h. 50 Informations. 20 h. « Les sujets éternels ». 20 h. 30 Orphée, opéra, Gluck. 22 h. 20 Informations.

BEROMUNSTER. — 6 h. 40 Gymnastique. 7 h. Informations. 7 h. 05 Disques. 11 h. Le printemps en Suisse. 11 h. 55 Chants par Rudolf Wild. 12 h. 25 Cours de bourse. 12 h. 30 Heure et informations. 12 h. 40 Le Radio-Orchestre. 16 h. 30 Pour Madame. 17 h. Heure et émission commune. 18 h. Pour les enfants. 18 h. 30 Service d'informations pour les enfants. 18 h. 35 Causerie. 18 h. 55 Communiqués. 19 h. Musique classique. 19 h. 15 Observations sur la Suisse occidentale. 19 h. 40 Les cloches du pays. 19 h. 45 Emission par les soldats. 20 h. 40 Concert. 20 h. 50 Chant et piano. 21 h. 30 Causerie. 22 h. Informations. 22 h. 10 Musique de danse.

ON PARCOURT CERTAINS JOURNAUX MAIS ON LIT ENTIEREMENT LE « NOUVELLISTE »

Un vaste champ d'orge

puisant jour après jour, pendant six mois de l'année, dans chaque rayon de soleil, une énergie vivifiante qui rend chaque grain d'orge capable d'engendrer une vie nouvelle.

Tout ce qui est soluble

dans ce grain, c'est-à-dire tout ce qui est digestible pour l'homme, est extrait minutieusement.

Ainsi naît l'extrait de malt Wander.

Si l'on employait des températures élevées, des acides ou des agents conservateurs, il ne subsisterait rien de bon, sinon de la matière morte.

LES EXTRAITS DE MALT WANDER:
Pur, lors de toux et de maux de gorge,
A la chaux, lors de faiblesse générale des os,
Ferrugineux, lors d'anémie et de chlorose,
Au bromure, remède éprouvé lors de coqueluche.

Comment vous en souvenir?

Demandez nos prospectus, vous y trouverez de précieux conseils!

DR. A. WANDER S.A., BERNE

B 67

BANQUE DE MARTIGNY - CLOSUIT & Cie S. A.

Maison fondée en 1871

Paiement du dividende pour 1939

Selon décision de l'assemblée générale du 6 avril 1940, le coupon No. 2 des actions privilégiées de notre établissement est payable à notre caisse, à raison de 5 % brut, par

fr. 23.50 net

dès le 8 avril 1940.

On cherche pour ménage soigné ayant enfants

jeune fille

propre et active, pour aider au ménage et au commerce
Faire offres avec références au Nouvelliste sous K. 1899.

Achetez avant la hausse

Envois de 15 kg.	par kg.
Fromage maigre Ia	1.30
Fromage à râper Ia ¼ gras	1.60
Fromage Ia, ¼ gras	1.70
Petits fromages de la montagne ¼-½ gras	1.90
Tilsit Ia, ½ gras	2.20
Tilsit Ia, gras	2.60-2.80

Par envois de 5 kg. 10 ct. de plus par kg. — Käswolf, Coire 11. Tél. 6.36.

On demande un

CHARRETIER

et deux forts

DOMESTIQUES

de campagne. S'adresser à Ed. Cathelaz fils, Crebelley, Noville, tél. 48.27.

A vendre

à Bouveret, immeuble pouvant être utilisé comme entrepôt. — S'adr. Brasserie Beauregard, Montreux.

A vendre deux belles

chèvres

blanches prêtes au cabri.
S'adresser à Déléaz, café, à La Rasse s. Evionnaz.

A vendre

VEAU MALE

10 jours, pour finir d'engraisser. S'adr. à Sigéric Dubois, Bois-Noir, St-Maurice.

A vendre environ 2000 kg. de

FOIN

S'adresser à Emile Mottiez Les Moulins, Massongex.

Monthey - Salle de l'Hôtel du Cerf

Dimanche 14 avril, à 20 heures 30

Soirée annuelle et grand concert

de la PHILHARMONIE ITALIENNE DE MONTHEY
sous la direction de M. M. Stridi

BAL. Orchestre «Orlando-Musette» renforcé

Prix d'entrée : Parterre Fr. 1.60, toutes galeries Fr. 1.10
La carte de membre passif donne droit à l'entrée libre

Le prix s'oublie, La qualité reste.

achetez par conséquent votre mobilier

chez WIDMANN FRERES, SION

fabrique et magasins de vente seulement au sommet du Grand-Pont. 403-4

A vendre

FOIN

de 1re qualité. S'adresser à Georges Rausis, Riddes.

Un JEUNE HOMME et 1 JEUNE FILLE

sont demandés pour aider aux travaux du jardin. Gages Fr. 110.— et 85.—. - Ecrire à Jean Cudet, maraîcher, Troinex, Genève.

On cherche

jeune fille

pour aider au ménage. Bon gage.
Adress. offres à Mme Louis RAMU, Essertines, Genève.

Saillon

A vendre maison d'habitation avec jardin de 1600 m2 arborisé. S'adr. à Mme Vve Frédéric Moulin, Martigny-Ville.

A vendre

petits oignons jaunes à repiquer du pays, Fr. 2.10 le kg. (rouges 2.40). **Echalottes** roses Fr. 1.50 (jaunes 1.30). Catalogue de graines 1940 à disposition. **E. Guillod-Mora, Nant** (Vully).

On demande de suite un bon

BERGER MOUTONNIER

connaissant la partie.
Se présenter chez Albert Blum, Bex. Tél. 51.46.

A vendre 3500 kg. de

pommes de terre

de consommation

S'adresser à Félix Nicollerat, épicerie du Cropt, Bex.

PIANOS HARMONIUMS

Vente, location, réparations, accordage.

H. HALLENBARTER, SION

Faire-part mortuaires

Cartes de remerciements

sont livrés rapidement par l'IMPRIMERIE RHODANIQUE
St-Maurice. Tél. 2.08

UN PLACEMENT SÛR ET AVANTAGEUX :

NOTRE CERTIFICAT DE DÉPOT A 4 %

(CONTROLE OFFICIEL PERMANENT)

CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS

SOCIÉTÉ MUTUELLE

SION

REPRÉSENTANTS DANS LES PRINCIPALES LOCALITÉS DU CANTON

FEUILLETON DU NOUVELLISTE 73

Le refuge mystérieux

Inutile de dire quelle fête on fait à Robert Benson, le reporter anglais, au docteur Soudraka et à ses fidèles Hindous.

Anne et Raoul de Verseilles, qui ne furent cependant séparés que pendant quelques heures, se regardent et se parlent comme si cette séparation eût duré des mois. Ils se disent leurs angoisses, leur chagrin, leurs souffrances. Mais tout cela est fini, fini !

Nadia et Aubierne ne cessent de couvrir de baisers leur petit Jacques, qui ne cesse, lui, de déclarer qu'il savait bien que le domestique des Kreusse était un vilain homme.

Du même coup, le comte de Verseilles et l'opérateur de T. S. F., enfermés dans leur cabine pour avoir tenté de communiquer avec les voyageurs de l'auto, grâce à un système curieux établi et inventé par Pâques, ont été délivrés.

Et tout le monde est heureux, même le mécanicien Rivet, à qui Pâques a promis, avant un an, une nouvelle voiture avec laquelle ils se promettent une randonnée magnifique sous les flots, randonnée en laquelle ils feront des découvertes sensationnelles, mais moins dangereuses, ils l'espèrent, que celle du monstrueux plésiosaure habitant de l'immense caverne.

Bref, l'enthousiasme est général.

C'est le docteur japonais Kawamura qui, une heure plus tard, met un frein à la joie de tous.

Les dangers sont passés, l'île est là, certes, mais tout n'est pas terminé pour cela.

Il reste, en effet, à s'occuper des trois misérables et de leurs acolytes, les Hindous traîtres et vendus restés dans l'île.

Il ne faut pas les oublier.

Ceux-là aussi doivent payer leur dette, et quelle dette ! Mais ce soin, Kawamura et Soudraka se le réservent. Accompagnés de Gargâl et du reporter, qui tient à les accompagner, ils retournent dans l'île.

Là, Soudraka, aidé de son fidèle Kawamura, détruit en partie la machinerie si adroitement réparée, de façon à la rendre totalement inutilisable. Des pièces indispensables sont réduites en miettes.

Cela fait, ils vont ouvrir les portes des pièces fermées par Benson sur les bandits et les Hindous, ivres encore, inconscients de ce qui s'est passé et qui ne s'en rendront compte que dans une heure ou deux.

Cette opération terminée, Soudraka engage ses compagnons à regagner la vedette du yacht.

Resté seul, il regarde longuement autour de lui, fait un grand geste d'adieu dans la direction de la chambre, hermétiquement close, où reposent, embaumés, le Maître et ses frères ; puis, d'un geste décidé, il pousse un levier à poignée de cuivre et s'éloigne sans hâte.

Parvenu sur la plate-forme, il laisse retomber derrière lui, sur l'ouverture qui lui livra passage, le lourd capot muni d'obturateurs puissants et qu'un déclic referme automatiquement de l'intérieur.

Tout cela fait, lentement, grave, il embarque dans la vedette qui prend le large sur un ordre de Kawamura, et tous regagnent le yacht.

C'est en vain que Benson les questionne sur ce qu'ils firent et sur leurs intentions ; ils ne répondent pas, comme absorbés par des pensées profondes et pénibles.

Quelques instants plus tard, tout le monde est réuni sur la passerelle de l'« Ariane » où le Japonais convia, en revenant, ses amis et les officiers du bord à le rejoindre.

Et c'est là, là seulement, que, devant tous, il consent à parler.

La voix lente, grave, le regard fixé sur l'invention merveilleuse qui, là-bas, à deux cents brasses au plus, semble se mouvoir doucement, bien que les flots soient régulièrement calmes :

— Cette île, prononce-t-il doucement, cette île dont la conquête a coûté déjà tant d'existences humaines, ne tentera plus personne. Tukaram Sing, de son vivant, avait exigé qu'elle ne survécût pas à ses frères et à lui, qu'elle fût engloutie le jour où ils disparaîtraient tous les trois. Ce vœu est sacré. Ce vœu, le docteur Soudraka, Gargâl, ses fidèles et moi, avons tenu à l'accomplir. Dans quelques instants, l'île disparaîtra à jamais sous les flots pour aller reposer sur les grands fonds inconnus du Pacifique.

Et comme tous les regards se fixent sur lui, sa voix se fait plus rude, son visage se crispe dans une expression de haine effroyable.

— Des lâches, gronde-t-il, ont osé abattre ces trois êtres admirables qui ne cessèrent jamais de travailler que pour le bien de l'humanité tout entière, des bandits ont espéré voler au maître son invention unique et les trésors qu'elle contenait. Livrer ces misérables à la justice humaine eût été une faiblesse que nous ne pouvions commettre. Ils ont voulu l'île, nous la leur donnons, qu'ils la gardent. Ceux qu'ils ont traîtreusement assassinés les emportent avec eux, dans la tombe !

Et de son bras tendu, désignant l'immense masse métallique qui oscille doucement et commence à s'enfoncer peu à peu sous les flots qu'inonde en ce moment un soleil de feu :

— O Tukaram ! crie-t-il, Tukaram Sing ! ceux qui t'aiment, ceux qui te connurent ne t'oublieront jamais.

Et sur ces mots, lourdement, comme brisé par l'émotion, il se laisse tomber dans les bras du docteur Soudraka, lequel suit d'un regard froid, le visage grave et sans une larme dans ses étranges yeux noirs, l'île qui s'enfonce, s'enfonce et disparaît bientôt à tout jamais sous des eaux de cet océan immense qui, peu à peu, la recouvrira doucement de sa vase rougeâtre, tombeau formidable refermé pour toujours sur les victimes et sur leurs assassins.

FIN

Les communiqués relatifs à des concerts, spectacles, bals, lotos, conférences, doivent être accompagnés d'une annonce.

Le corps de l'étudiant retrouvé

On se souvient que la semaine passée, un étudiant de Bienne, âgé de 21 ans, le jeune Hans Walpoth, avait été emporté par une avalanche au Kummenalp dans le Lœtschental.

Après plusieurs efforts infructueux, une équipe de secours est parvenue à dégager le corps du malheureux de l'amas de neige qui le recouvrait.

L'opération fut conduite sous une tempête de neige et alors que persistait le danger d'avalanches.

A grands pas

On a souvent blagué les Vaudois pour leur lenteur à se décider et la prudence qu'ils apportent à prendre position. « On a bien le temps » disent-ils volontiers, et les Romands le disent avec eux.

Eh bien ! non. On n'a plus le temps ! Le tirage de la Loterie romande approche à grands pas.

Prenons aujourd'hui même notre billet puisque les sphères tourneront samedi déjà, à Yverdon, sous l'égide du chiffre 13. Et pensons que la Loterie romande poursuit son œuvre de bienfaisance dont de nombreuses entreprises charitables ont déjà bénéficié. Pour qu'elle puisse aider les œuvres de secours et de mobilisation, nous devons acquérir un billet entier ou plusieurs cinquièmes.

N'est-il pas réconfortant de penser que, ce faisant, nous ferons une bonne action tout en attirant sur nous le sourire, l'attention bienveillante de la chance ?

Les visites sanitaires complémentaires et les hommes déclarés aptes au service

L'état-major de l'armée communique :

Diverses questions qui nous ont été posées et diverses correspondances parues dans la presse nous obligent à donner les précisions suivantes :

Les visites sanitaires complémentaires qui ont eu lieu au cours de l'hiver 1939-40 visaient, en premier lieu, au recrutement des effectifs nécessaires aux nouvelles formations de troupes de D. C. A. et de transports motorisés. Parmi les nouveaux conscrits semble régner l'idée que tous les hommes récemment déclarés aptes au service au cours des visites sanitaires complémentaires allaient être immédiatement mobilisés, soit pour une école de recrues, soit pour d'autres services. Nombreux sont ceux qui attendaient avec joie le moment d'être mobilisés. Cette attitude patriotique de préparation au service méritait d'être relevée.

Mais, en mobilisant immédiatement tous ces hommes, l'état-major de l'armée se heurterait à des difficultés d'organisation dans certaines branches, tels la défense anti-aérienne et certains services auxiliaires. Il faut procéder tout d'abord à la formation des hommes, ce qui exige du temps, de la place et du matériel en suffisance, ainsi que les cadres nécessaires à cette formation.

Une partie importante des nouveaux effectifs recrutés lors des visites sanitaires complémentaires est déjà mobilisée. D'autres mises sur pied auront lieu tout au cours de l'année. Est prévue aussi la réincorporation dans les armes dont ils faisaient autrefois partie, des hommes qui avaient été libérés du service actif pour des raisons de santé. De plus, des complémentaires ont été appelés sous les drapeaux, ces derniers temps, en plus grand nombre qu'auparavant, afin de permettre la relève de diverses unités.

Désinfection de barbues de vignes indigènes

Les prescriptions concernant la désinfection des barbues de vignes indigènes restent en vigueur pour 1940 également.

La désinfection doit s'effectuer pour les livraisons à faire sur les communes de Grimisuat et d'Ayent, sur celles du district de Sierre et du Haut-Valais.

Les inspecteurs du vignoble intéressés donneront les instructions et délivreront les formulaires nécessaires à cette désinfection.

Les vendeurs de barbues sont tenus de présenter les autorisations y relatives aux agents chargés du contrôle.

Le Chef du Département de l'Intérieur :
M. Troillet.

Fédération des sociétés de chant du Valais

On nous écrit encore au sujet de l'assemblée de cette Fédération :

Dimanche le 7 avril les délégués des sociétés de chant du Valais ont tenu les assises statutaires à l'Hôtel de la gare à Sion, sous la présidence compétente de M. Paul Kuntschen, entouré de son secrétaire-caissier M. G. Obrist, de M. le Dr Galletti et M. Borgeaud de Monthey, M. Revaz, Salvan, M. Bellwald, Viège, tous membres du Comité central. Y assistaient aussi les membres de la Commission de musique, MM. le Chanoine Broquet et G. Haenni.

L'assemblée réunissait près de 60 délégués tous animés d'un admirable esprit de cordialité, de discipline et de bonne humeur. C'est dire que tout au long la séance fut très laborieuse et, espérons-le, fructueuse.

M. Kuntschen dans un rapport présidentiel fouillé, après avoir rappelé la mémoire d'un membre influent hélas disparu, M. Angelo Benvenutti, passe en revue les différentes circonstances qui obligèrent la Fédération à renvoyer la Fête cantonale de chant. Il eut des éloges légitimes pour le magnifique succès de la Fête de Viège, affirma l'intention du Comité central de poursuivre les cours de directeurs.

Très applaudi, M. Kuntschen donne la parole au caissier pour la lecture des comptes qui soldent par un léger déficit.

Quant aux nominations statutaires, l'assemblée acclame des membres actuels et nomme M. le Chanoine Müller, Rd Prieur de Lens, et M. Denis Puippe, à Martigny, membres du Comité cantonal. A MM. le Chanoine Broquet et G. Haenni, acclamés à nouveau membres de la Commission de musique, on adjoint M. Kaufmann, directeur à Brigue. Les vérificateurs des comptes, MM. Amacker Théo, Dubuis Fernand et Zufferey Urbain restent en charge.

Les révisions des statuts sont acceptées sans discussion puisqu'elles perfectionnent le système administratif de la Fédération.

Aux divers, l'Assemblée nomme M. Troyon membre d'honneur et tout en reconnaissant les efforts patients du personnel enseignant, exprime le vœu que le Département de l'Instruction publique insiste toujours davantage sur l'enseignement du solfège dans toutes les écoles du canton, primaires et secondaires. Cette formation laisse encore beaucoup à désirer et nuit beaucoup au développement du chant et de notre Fédération cantonale.

La Radio préoccupe également les chanteurs valaisans. La musique légère et le jazz-band y ont une part trop importante au détriment de la musique chorale et spécialement des chœurs d'hommes. Des efforts seront tentés dans ce sens auprès de l'autorité compétente.

Pour terminer cette belle assemblée, M. G. Haenni, pionnier infatigable de la cause du chant, entonne le Cantique suisse.

Notre nouveau feuilleton

Après une incursion dans le roman fantastique, qui aura à tout le moins évoqué l'ombre de Jules Verne chez les jeunes lecteurs du « Nouvelliste » amis des anticipations toujours taxées de folie par ceux à qui l'âge interdit d'en voir la réalisation, nous revenons sur terre. Mais, pour être tout à fait vraisemblable, le roman dont nous commençons la publication aujourd'hui ne revêt pas moins un caractère original qui le sort du feuilleton sentimental fabriqué en série — et dont on ne nie, au surplus, pas les mérites... Dans « La revanche de l'amour » il y a du roman policier, du roman judiciaire, du roman... d'amour, et c'est tout ce que l'on en peut dire sans risquer de le déflorer.

Avec cette garantie aux lectrices impatientes, qu'à sa lecture plus d'une fois leur viendra à l'esprit cette réflexion : c'est exactement ce qui s'est passé ici ou là, il y a tant d'années ou de jours... La forme est parfaite, l'intérêt soutenu, et nos lecteurs se passionneront aussi à cette confrontation de l'amour et de la mort au fil d'épisodes captivants et pathétiques dont le plaisir qu'ils y trouveront fera le nôtre...

CHALAIS. — Mlle Marie Duey. — Corr. — Mercredi, on a enseveli à Chalais Mlle Marie Duey.

Elle s'est éteinte à l'hôpital de Sierre après une longue maladie qu'elle a supportée avec beaucoup de courage et de résignation.

Elle a sacrifié sa vie pour sa famille, car elle a consacré à ses parents et à ses frères tout son dévouement et tout son cœur. Malgré des deuils cruels, elle avait su garder la joie et la confiance, ce qui est le propre des âmes fortes.

Elle s'est dévouée également pour nos sociétés locales. Il n'était pas nécessaire de solliciter deux fois son concours pour l'organisation de nos petites fêtes religieuses ou civiles. Elle faisait cela le plus naturellement du monde, car vivre, pour elle, c'était se dévouer.

Que son frère, M. Jean Duey, veuille bien trouver ici l'expression de nos condoléances sincères.

N. P.

SION. — Ceux qui s'en vont. — Corr. — On a conduit aujourd'hui jeudi, à sa dernière demeure, M. Pierre Walpen, décédé après 2 jours seulement de maladie, à l'âge de 39 ans. Le défunt, mobilisé avec le bat. terr. 133, était revenu en congé dans sa famille pour quelques jours.

Le défunt, aboriculteur de son état, était un homme travailleur, un excellent mari et un bon père de famille. Il laisse une femme et un enfant dans la désolation.

Bibliographie

„Esprit" continue

On nous écrit :

Après avoir paru en minces cahiers, durant les premiers mois de guerre, « Esprit » a pu reprendre son volume normal.

Les études méthodiques qu'il publie sur les grands problèmes actuels méritent d'être signalées à ceux qui tiennent à une information de première main. Grâce à son caractère international et à l'indépendance connue de sa direction, « Esprit » est en mesure de fournir une vue réelle de l'Europe. Des collaborateurs autrichiens, hongrois, allemands, tchèques, yougoslaves, russes, etc., feront connaître, dès le mois prochain la situation de leurs pays respectifs, comme Robert de Traz et Karl Barth ont mis en lumière la Suisse et sa vocation européenne dans de superbes pages du numéro d'avril. Dans le même numéro d'avril, une étude documentaire sur « les pays du Nord et la non-intervention » nous montre le caractère et la vie de ces régions, théâtre probable de dures hostilités, mieux que n'a pu le faire la lecture la plus suivie des journaux les mieux informés.

Des techniciens de diverses branches poursuivant, dans d'autres revues une œuvre analogue d'information, on peut espérer que, cette fois, les possibilités et les modalités d'un fédéralisme nécessaire se dégageront des faits réels et connus, au lieu d'être abandonnées, comme ce fut le cas lors de la dernière guerre aux improvisations de bonnes volontés mal éclairées.

Depuis ses jeunes années, depuis le temps où il publiait les grandes études de fond, bases de l'action future, « Esprit » a conservé la réputation d'être d'un abord difficile. Avouons que « Paris-Soir » est plus facile. Mais l'effort qu'« Esprit » demande à certains « débutants », il le rend au centuple en enrichissement intérieur, en lumière, en joie de l'esprit et du cœur.

Suivez, par exemple, dans la livraison d'avril, les développements par lesquels Mounier, sous le titre « La Condition humaine, » clôture une série d'articles consacrés au Personnalisme catholique — (ce sont des pages profondes et émouvantes où le directeur d'« Esprit » laisse parler son cœur et sa foi de catholique) — vous devez peut-être reprendre parfois un passage, mais finalement, c'est vous qui êtes pris.

L'ensemble est du reste très bien équilibré par les chroniques des Lettres, des Arts, de la Cité, par des variétés comme « le Fantôme de Camford » de H. G. Wells qui, sous une forme légère et ironique, continue d'asséner des vérités plutôt désagréables, mais salutaires.

Pour nous, « Esprit » ne représente pas seulement un ensemble cohérent et solide de positions qui permettent de voir clair dans le chaos actuel, « Esprit » ne représente pas seulement une amitié vécue et agissante. « Esprit » représente un peu pour nous ce que les Cahiers de la Quinzaine de Charles Péguy furent au début du siècle : un organe témoignant pour la vérité et pour la justice avec un désintéressement, une liberté et une ardeur exemplaires.

A. E.

P.-S. — On peut se procurer « Esprit » à la Librairie Mussler, à Sion, qui le reçoit régulièrement en dépôt.

IMPRIMERIE RHODANIQUE - I - ST-MAURICE

Demain à YVERDON

Tirage de la 13e tranche de la

825,000.- FRANCS DE LOTS

Loterie Romande

Lots de Fr. 60,000.-, 20,000.-, 10,000.-, 5,000.-, 1,000.-, etc.

Le billet . . . . . Fr. 5.-
Le 1/5 de billet. . „ 1.-

Mais, orienté vers la fenêtre, dans un cadre isolé, le portrait d'une ravissante personne qu'il n'avait pas encore remarquée, attira son regard et lui fit pousser, malgré lui, une exclamation de surprise.

Une délicieuse jeune fille, aux cheveux noirs partagés sur le milieu de la tête, aux yeux pétillants, semblait lui sourire en découvrant ses dents régulières. Une fossette terminait le menton du visage ovale. Un charme inexprimable se dégageait de la photographie et, comme si cette inconnue eût été vivante, le jeune homme rougit.

Pourquoi ce trouble singulier ?

Quelques minutes auparavant, l'étranger ne songeait qu'aux conséquences de sa visite manquée, s'il ne parvenait pas à rencontrer M. Pradier. Il lui tardait de savoir si on pourrait lui procurer l'adresse désirée.

Maintenant, il oubliait le but de sa course au Prado. Le portrait de la jeune fille anonyme l'avait à tel point bouleversé qu'un seul problème le préoccupait : « Qui est-elle ? »

Mme Plessis ne se montrait pas.

Le jeune homme ne pouvait s'en plaindre. Audacieusement, il prit le cadre dans ses mains et se plaça sous le lustre pour mieux étudier la photo.

Jamais il n'avait contemplé une telle pureté de traits, une telle grâce, un tel reflet d'intelligence et de douceur.

C'était l'image de la beauté, de la jeunesse et de la joie.

On devinait une jeune fille saine, intrépide et gaie.

Quel contraste avec le visiteur qui, avec ses joues pâles et son front soucieux, donnait l'impression d'un être frêle, timide et morose !

En descendant du tramway, en se dirigeant vers « Les Lucioles », en mettant le pied dans la villa, il avait paru sincèrement inquiet et triste. Depuis qu'il avait vu le portrait de la belle inconnue, depuis surtout qu'il tenait le cadre dans ses doigts, il n'était plus le même.

Son œil plus vif révélait une secrète satisfaction. Avait-il suffi d'une simple photo, appuyée sur un meuble, pour métamorphoser ce jeune homme ?

Longuement, il détailla la physionomie avenante, puis il eut un geste découragé.

— A quoi bon m'intéresser à elle, puisque je ne la connaîtrai jamais ?

Avec lassitude, il replaça le cadre à côté du vase de cristal, sur le piano.

Il allait se rasseoir quand la serrure grinça.

Instinctivement, il se tourna vers la porte. Une silhouette élégante se dressait sur le seuil du salon.

Le visiteur était-il le jouet d'une hallucination ?

Il s'attendait à se trouver en présence d'une dame ridée, tremblotante.

La personne qui apparaissait n'était autre que la jeune fille dont il avait admiré la photographie.

Elle portait une robe en crêpe de Chine rouge, qui s'harmonisait merveilleusement avec sa chevelure très noire, et moulait son corps souple. Sous la clarté du lustre, ses yeux étaient plus brillants, son teint plus coloré.

Très ému, le jeune homme ne faisait aucun mouvement et il se demandait s'il aurait la force de prononcer une syllabe.

Avec une courtoisie naturelle, la jeune fille commença :

— Bonsoir, Monsieur. Je suis Mademoiselle Plessis. Maman n'est pas encore rentrée. Si je puis vous donner un renseignement, ce sera avec grand plaisir.

Mis à l'aise par cet accueil cordial, le visiteur se décida enfin à parler :

— Avant tout, Mademoiselle, je dois m'excuser de mon extrême liberté ; j'ai accepté d'être introduit dans cette villa alors que vous ignorez tout de moi. Permettez-moi que je me présente : Michel Froissart, ingénieur à Besançon, à la veille de partir pour Madagascar.

— Enchantée, Monsieur. Asseyez-vous, je vous prie. Vous êtes tout excusé. Notre domestique m'a dit que vous aviez sonné avec l'espoir de rencontrer ici M. Pradier. Nous ne connaissons aucun voisin de ce nom et il ne peut s'agir d'un membre de notre famille.

— Je suis doublement confus, Mademoiselle, de vous avoir dérangée. J'ai quitté Besançon avant-hier. C'est un ami qui m'a engagé à venir voir M. Pradier et qui m'a procuré cette adresse.

— Votre ami est-il toujours en correspondance avec le monsieur que vous cherchez ?

— Ce n'est pas certain. Mon ami n'a plus quitté Besançon depuis trois ans. A cette époque, peut-être, M. Pradier demeurait-il ici et on croyait qu'il n'avait pas déménagé.

— Tout s'explique. Nous nous sommes installés aux « Lucioles » en 1931. Le précédent locataire, que nous n'avons pas vu, pouvait très bien s'appeler M. Pradier. Je suis désolée, en tous cas, de ne pouvoir vous indiquer où il habite aujourd'hui.

Michel Froissart avait repris son assurance.

Assis en face de la jeune fille, il avait osé la fixer tandis qu'elle parlait. Leurs regards s'étaient croisés, mais Mlle Plessis avait une expression si douce que le jeune homme n'avait pas été gêné. Il avait souri, comme pour lui faire comprendre : « Vous voyez. Vous ne m'intimidez plus. Vous êtes jolie, gracieuse, mais si avenante, si simple, que vous m'avez tout de suite apprivoisé ».

Un quart d'heure plus tôt, ils étaient deux étrangers. A présent, Michel Froissart avait l'illusion que son interlocutrice était une ancienne camarade, une amie d'enfance, retrouvée après une ingrate séparation.

Quand elle était entrée dans le salon, ébloui par sa beauté, il avait eu un vague malaise ; il avait cru qu'il aurait hâte de prendre congé de cette jeune fille.

Son appréhension s'était dissipée. Un mâle sang-froid avait succédé à sa ridicule angoisse.

Il écoutait attentivement et répondait sans la moindre hésitation.

(A suivre.)

Nouvelles locales

Un ouvrier tombe d'un rocher et se tue

On nous écrit de Martigny :

On sait que depuis un certain temps les mines de Chemin, situées au-dessus de Martigny, sont en exploitation. Plus de 250 ouvriers sont occupés aux travaux d'extraction et de transport.

Hier un homme, M. Emile Maret, demeurant à Aproz, qui travaillait à la construction du téléférique, est tombé dans les rochers pour une cause que l'enquête établira. Grièvement blessé, le malheureux est décédé peu après l'accident. Par l'intermédiaire de la maison de transports Itten, à Martigny, le corps de la victime a été conduit à son domicile.

EVIONNAZ. — Un camion contre un mur. — (Corr.) — Un camion de la maison Dionisotti, entrepreneur à Monthey, occupé par des ouvriers et conduit par le chauffeur Dominique Foumagali, circulant sur la route Martigny-St-Maurice, est venu se jeter, près d'Evionnaz, contre un mur bordant la chaussée. Il n'y a pas eu heureusement de victimes, mais les dégâts à la propriété et au véhicule sont appréciables.

La gendarmerie s'est transportée sur les lieux de l'accident pour procéder à l'enquête.

MONTHEY. — Soirée de la Philharmonie Italienne. — (Comm.) — La Philharmonie Italienne donnera dimanche 14 avril, dès 20 h. 30, à l'Hôtel du Cerf, son grand concert annuel en l'honneur de ses membres honoraires et passifs et du sympathique public de Monthey et de la région.

Dès la mi-janvier, les musiciens ont travaillé sans relâche pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Leur directeur, M. Stridi, met la dernière main à un programme de belles œuvres telles que « L'Italienne à Alger » de Rossini, ouverture gaie et vive, « La Dame de Pique » de Suppé, « Dolorès » valse concert de Waldteufel, « Erwinn » de G Meister, fantaisie pour clarinette-solo qui sera exécutée par M. Laurent Ninghetto, actuellement à l'Harmonie de Martigny (avec accompagnement de la société), etc., etc. Ajoutons qu'on entendra en deuxième partie quelques chansonnettes d'Italie exécutées par un petit chœur de l'Ecole italienne, avec accompagnement de guitare, qu'une tombola bien achalandée corsera la soirée et qu'un bal la conduira... jusqu'au matin, animé par un orchestre plein de brio... Sous de tels auspices, qui ne voudra en être ? X.

SION. — Vol de bouteilles. — Corr. — On a appréhendé hier, à Sion, trois jeunes garnements qui s'étaient appropriés un certain nombre de bouteilles chez un commerçant de la Place. Ils ont été déférés au Juge compétent.

SION. — En faisant de la « varappe ». — Corr. — Une jeune recrue qui s'exerçait à faire de la varappe dans les rochers de Valère s'est trouvée tout à coup dans une triste position. A 30 mètres du sol, elle ne put plus monter ni descendre. Le soldat appela au secours et les frères Garin, fils du ramoneur, réussirent, après de grands efforts, à le tirer de sa périlleuse situation.

Les manifestations du 1er mai interdites à Genève

GENEVE, 11 avril. — En date du 13 mars dernier, le comité d'organisation de la fête du 1er mai 1940 avait sollicité l'autorisation de faire un cortège dans les rues et de tenir un meeting avec haut-parleurs sur la plaine de Plainpalais. Tenant compte des circonstances, des directives du ministère public fédéral et pour éviter que des manifestations organisées par des groupes différents ne troublent l'ordre public, le Conseil d'Etat du canton de Genève vient de prendre un arrêté interdisant tout cortège et toute manifestation sur la voie publique le 1er mai prochain. Par contre des meetings pourront être tenus dans des salles, mais les directives du ministère public fédéral devront être strictement observées. Les affiches et les tracts à distribuer devront être soumis à la censure préalablement.

Sagesse politique

PARIS, 11 avril. — Il résulte des décisions prises par les différents groupes politiques réunis ce matin au Palais Bourbon que toutes les fractions de l'assemblée sont d'accord pour que la déclaration que fera M. Reynaud à la tribune de la Chambre après l'éloge funèbre de M. Elbel, député des Vosges, ne soit suivie d'aucun débat de politique générale.

Les étudiants manifestent à Bruxelles devant les ambassades d'Allemagne de France et d'Angleterre

BRUXELLES, 11 avril. — Ce matin, plusieurs milliers d'étudiants belges ont manifesté devant l'ambassade d'Allemagne gardée par d'importantes forces de police. Les manifestants se rendirent ensuite devant les ambassades de France et de Grande-Bretagne. Les étudiants étaient précédés de pancartes portant les inscriptions suivantes en français et en flamand : « A bas l'agresseur ! » et « Vive la France et la Grande-Bretagne ! »

Sur terre et sur mer les Allemands rencontrent les avant-coureurs du désastre

STOCKHOLM, 11 avril. — Si l'on annonce que, pour l'instant, les Allemands continuent d'occuper Narvik, il semble avéré qu'ils ont dû lâcher Bergen.

Selon le journal « Nya Daglit Aleanda » Bergen aurait été délivrée ce matin par les Norvégiens. De plus sur les vingt transports allemands attaqués hier dans le Skaggerak les Anglais en auraient coulé douze.

Par ailleurs, la forteresse d'Oscarsborg a opposé une résistance assez efficace. Les voyageurs venant d'Oslo rapportent que la bataille fait rage aux alentours de Kongsvinger.

On mande également de Lysekel que le navire qui émit des signaux de détresse au large de la côte occidentale de Suède serait un vapeur allemand transportant des troupes. Toutes les personnes à bord auraient péri.

Au sujet de Narvik, le président du Parlement norvégien, M. Hambro a fait cette déclaration sensationnelle :

Le commandant de Narvik, le colonel Sundles, qui est un vieil ami de Ousling, avait, sans instruction, pris contact avec les forces allemandes de Narvik mais le commandant supérieur donna l'ordre au major Omdahl d'arrêter le colonel Sundles et de résister à toute avance allemande le long du chemin de fer de Narvik.

Concernant les opérations militaires, M. Hambro a annoncé que les navires de guerre allemands n'ont pas réussi à pénétrer jusqu'à Oslo. Les Allemands ont débarqué ensuite des troupes à Moss et à Hoelen. Ils disposaient de 16 autos blindées. Les troupes allemandes ont avancé de Moss et ont occupé la station de Skien, d'où ils pénétrèrent à Oslo. Ils ont débarqué également 2000 hommes à l'aérodrome de Fornebu, à l'aide d'avions commerciaux. Leur nombre augmenta ensuite, sans qu'il soit possible de donner des précisions. A Bergen, les Allemands ont débarqué 5000 hommes. L'avance des Allemands de Bergen fut arrêtée sur une ligne située à l'est de la ville. Deux bateaux de guerre allemands ont pénétré dans le fjord d'Haranger, dans le but de débarquer et de chercher à couper la presqu'île de Bergen. Cette entreprise ne semble pas avoir réussi. Autour d'Elberum, de durs combats se sont déroulés, et les Allemands auraient battu en retraite vers l'ouest.

M. Hambro ajoute qu'un bâtiment de guerre norvégien, le « Olav Tryggvason », a coulé au large de Horten un grand navire de guerre allemand, probablement le « Gneisenau », et deux petits bâtiments. Deux sous-marins norvégiens ont été coulés. L'équipage de l'« Olav Tryggvason » a débarqué après le combat. M. Hambro a déclaré ensuite que les puissances occidentales ont offert toute l'aide à la Norvège, sans que celle-ci ait fait une demande à ce sujet. Il ne croit pas que la Norvège ait demandé elle-même l'aide de l'étranger.

La ligne de défense

Avec l'aide de bataillons mis à la disposition du général Omdahl ce dernier exécuta l'ordre cette nuit avec détermination et fermeté. Ces attaques surprirent les Allemands qui n'eurent pas le temps d'ouvrir le feu avant d'être rejetés. La ligne de défense norvégienne est établie près de la gare de Djupvik du chemin de fer de Narvik où le major Omdahl attend des renforts.

Les autorités norvégiennes ont fait sauter tous les ponts sur les arrières des Allemands et au sud de Hamar. Les troupes allemandes sont maintenant désormais sans communication excepté par la voie aérienne.

Le commandement des forces norvégiennes dans le nord a donné l'ordre aux troupes norvégiennes d'établir le contact avec les forces anglaises.

Le gouvernement norvégien quitte Elverum

STOCKHOLM, 11 avril. — Le « Dagens Nyheter » annonce que le gouvernement norvégien a quitté Elverum pour se réfugier à Nybergsund. Cette localité est située au nord d'Elverum à 15 milles de la frontière suédoise. Le roi reste momentanément à Elverum.

Jusqu'au bout

STOCKHOLM, 11 avril. — Nous savons, a déclaré M. Koth, ministre des affaires étrangères de Norvège, que le peuple norvégien tout entier veut conserver sa liberté. Aucune menace, ni attaque aérienne, ni canons ne peuvent changer ce désir. Nous sommes en guerre avec l'Allemagne et en conséquence alliés à tous les pays en guerre avec l'Allemagne.

L'Agence télégraphique norvégienne communique que le roi Haakon a reçu mercredi le ministre d'Allemagne, M. Braueuer, qui a exposé l'attitude du gouvernement allemand à l'égard de la situation future de la Norvège. Le ministre a dit notamment que le gouvernement de Berlin est d'avis que le gouvernement norvégien devrait désormais être présidé par M. Quisling. Un conseil des ministres eut lieu ensuite et le gouvernement exhorta le roi à déclarer que le Cabinet Quisling n'a pas la confiance du peuple et que c'est un Cabinet inconstitutionnel. En conséquence, le roi a informé M. Braueuer qu'il refusait de nommer le Cabinet Quisling, et qu'il désire que le Cabinet présidé par M. Nygaardvold reste au pouvoir.

19 d'un côté, 6 de l'autre

LONDRES, 11 avril. — Le ministère de l'air communique que depuis dimanche 19 appareils allemands ont été abattus par la R. A. F. qui a perdu pendant la même période 6 appareils.

Les volontaires finlandais affluent en Norvège

STOCKHOLM, 11 avril. — La Légation de Norvège à Helsinki rapporte qu'une grande affluence de volontaires ont demandé de combattre en Norvège. M. Hambro a informé la Légation d'Helsinki et de Stockholm que le gouvernement norvégien acceptait avec reconnaissance les volontaires et a donné les instructions sur la voie par laquelle ils pourront être dirigés sur la Norvège.

Que se passe-t-il en Suède ?

STOCKHOLM, 11 avril. (A. R. M.) — L'Agence Tete annonce : Au large de la côte ouest de Suède tout semble calme maintenant. Aucun navire de guerre n'a été observé, mais trois avions étrangers ont volé en direction du nord.

Par contre, la station d'Oslo a cessé brusquement ses émissions à 12 heures 11 annonce la radio américaine.

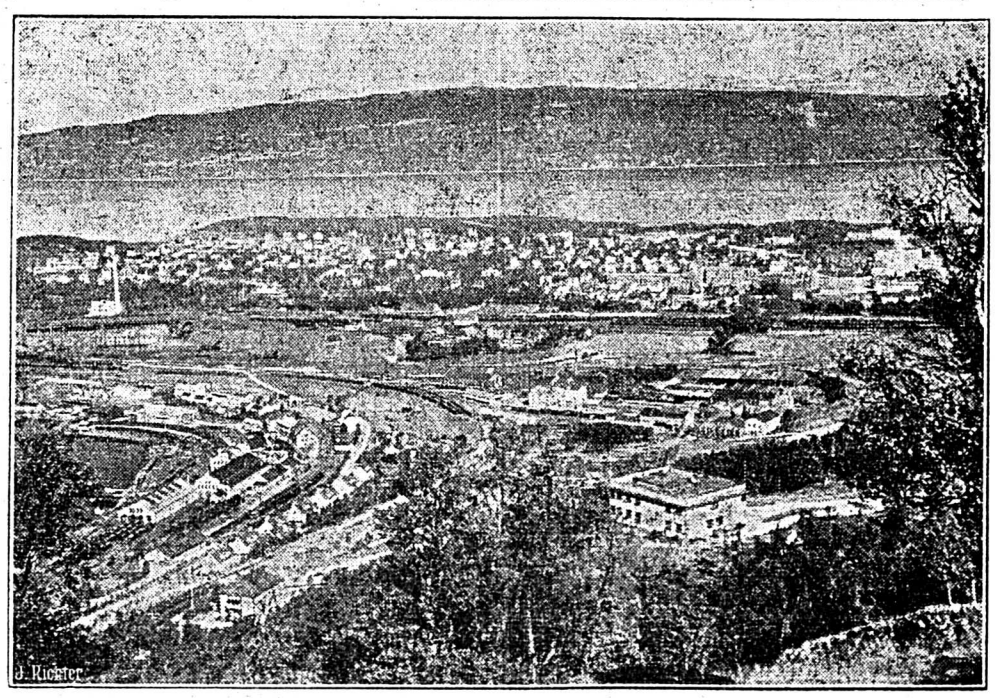

Les événements en Norvège. — Vue du port de Narvik, point terminus du chemin de fer de Lofoten. Une grande bataille navale s'est déroulée au large de ce port très important car il est le lieu d'expédition du minerai de fer.

Ils voulaient s'emparer du roi de Norvège

LONDRES, 11 avril. — Les Allemands auraient reçu l'ordre de se saisir à tout prix de la personne du roi Haakon, mande-t-on de Stockholm, mais ils ont échoué dans leur mission.

Le nouveau Cabinet danois

COPENHAGUE, 11 avril. — Le Cabinet a tenu jeudi matin sa première séance. Le nouveau gouvernement comprend 18 membres. Il a procédé à une nouvelle répartition des portefeuilles.

Les Allemands subissent une défaite dans une nouvelle attaque de Scapa Flow

LONDRES, 11 avril. — L'Amirauté, le ministère de l'air et le ministère de la sécurité intérieure publient un communiqué qui a la teneur suivante :

Mercredi soir, des bombardiers ennemis ont effectué plusieurs vols de bombardement sur le nord de l'Ecosse. On annonce déjà que deux bombardiers Heinkel ont été abattus. Ils avaient attaqué un convoi. Ils sont tombés dans l'estuaire de la Moray. On admet qu'un troisième avion ennemi a été détruit.

Plus tard, l'ennemi a attaqué Scapa Flow avec de nombreux avions. L'alarme a été donnée par précaution à 20 h. 51 et a duré jusqu'à 22 heures. Cette attaque aérienne a été exécutée par un grand nombre d'avions ennemis. Les ennemis ont jeté des bombes sur Stranness et Kirkwall, qu'ils ont attaqués également à la mitrailleuse. Les bateaux de commerce et de guerre n'ont subi aucun dégât. Une seule personne a été légèrement blessée.

La défense anglaise a ouvert le feu et des avions de combat ont pris l'air pour aller engager le combat avec l'aviation ennemie.

Trois bombardiers ennemis ont été abattus. Il est vraisemblable que deux autres appareils au moins ont été abattus par les avions de combat. On les a vus sérieusement touchés par le feu des mitrailleuses. Il ne semble pas qu'ils aient pu regagner leur base.

Un aviateur ennemi qui a sauté en parachute alors que son avion était atteint par des projectiles a été recueilli par un destroyer britannique.

* * *

Une attaque allemande est-elle en préparation entre la Moselle et le Rhin ?

PARIS, 11 avril. (Havas.) — La situation militaire dans le nord de l'Europe ne doit pas faire oublier le front entre la Moselle et le Rhin. Ce front peut s'enflammer d'un jour à l'autre et nous avons observé en des points variés des préparatifs qui pourraient laisser présager une attaque. Telles sont les déclarations des milieux militaires autorisés. Par ailleurs, sur ce front, depuis 24 heures, rien de notable en ce qui concerne les opérations de l'infanterie. Dans les airs, en raison des mauvaises conditions atmosphériques, l'activité a été très réduite et nulle même sur les lignes. On signale pourtant trois à quatre vols allemands d'appareils de reconnaissance au-dessus du nord et de l'est de la France.

Le château de Remplin détruit par le feu

BERLIN, 11 avril. (D. N. B.) Le château de Remplin a été complètement détruit la nuit dernière par un gros incendie. Le château de Remplin était un des plus beaux du Mecklenbourg.

Violentes tempêtes en Russie

MOSCOU, 11 avril. — De violentes tempêtes se sont abattues mardi et mercredi sur la mer Caspienne. La navigation a été complètement arrêtée. Dans la région de la Volga inférieure, de nombreuses embarcations ont rompu leurs amarres.

En plusieurs endroits les glaces se sont accumulées sur le fleuve, puis sous la pression croissante de l'eau se sont rompues et vont à la dérive vers le sud.

†

La famille **Oscar de COCATRIX**, très touchée des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du grand deuil qui vient de la frapper en la personne de Mademoiselle **Marie-Thérèse de COCATRIX**, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui y ont pris part, spécialement les communautés religieuses et la population de St-Maurice.

†

Monsieur **Jean DUEY**, à Chalais, remercie de tout cœur tous ceux qui ont pris part au grand deuil qui vient de le frapper.

Un merci sincère à M. le professeur de chant Rouiller, à la Société de chant l'« Espérance » de Chalais, la Section de Gymnastique de Chalais et à la Jeunesse de Chalais-Réchy. Il prie chacun de croire à sa sincère reconnaissance.